# **Principes directeurs de développement durables de l’équipe locale APTS Montérégie-Est**

**DÉFINITION**

**Développement durable**

Le développement durable s’entend d’un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s’appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (art. 2 LDD).

**PRINCIPES DIRECTEURS**

L’équipe APTS Montérégie-Est s’engage à agir en s’inspirant des principes de développement durable et à considérer les impacts sociaux et environnementaux lors de prise de décisions.

De façons plus concrète, l’équipe locale devrait :

**Réduire son empreinte écologique de lors des activités syndicales locale**

S’inspirer de la politique d’achat responsable lors du choix de outils promotionnels.

Tendre vers le 0 déchet lors des rencontres avec les membres. Par exemple : cesser l’utilisation de vaisselle à usage unique ou des bouteilles d’eau, prévoir des bacs pour la revalorisation des matières recyclables/compostables.

Privilégier les communications vertes.

**Sensibiliser et informer les membres sur le concept de développement durable**

Produire un bulletin d’information biannuel

Organiser conférence d’information sur le développement durable

**Faire rayonner les bons coups des membres en matière de comportement écoresponsable et faciliter la mise en place de nouvelles initiatives locales**

Répertorier les actions déjà mises en place au sein des équipes et en faire la promotion auprès des membres.

Supporter les membres dans la mise en place d’initiatives locales en matière de développement durable.